



créateur d'espace
LYON

9

rue Louis Saillant
69120 Vaulx-en-Velin

T. 04 78 69 34 45 | F. 04 72 76 29 14

adv.lyon@baltys.fr | www.agencement-mobilier-hotel.fr | www.baltys.fr

S.A.S au capital de 25 802 € - SIRET 450 707 047 00038 - TVA FR 32 450 707 047 - RCS Lyon - APE 3109B

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2019

• GENERALITES

Toute commande comporte de plein droit l'acceptation des conditions générales suivantes, et le cas échéant des conditions particulières précisées sur notre accusé de réception de commande. Les caractéristiques portées sur nos documents ne sont en aucun cas contractuelles. Nous nous réservons le droit, dans un souci d'amélioration, de les modifier sans préavis. La société BALTYS SAS ne peut en aucun cas être tenue responsable d'effets secondaires dus à une mauvaise utilisation des produits.

• PRIX

Nos tarifs sont établis HORS TAXES. Ils sont à majorer du taux de la TVA au jour de la livraison. Nos emballages standard sont inclus dans nos prix. La facturation s'effectue suivant le barème en vigueur au jour de la livraison.

• TRANSPORT

Nos marchandises sont vendues départ LYON (69). Expédiées franco selon conditions négociées ou moyennant participation et quel que soit le mode d'expédition, elles voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. La société BALTYS SAS décline toute responsabilité en cas de chocs ou d'avaries survenant en cours de transport. Il appartient au réceptionnaire d'effectuer les contrôles d'usage à la livraison et de formuler, en cas de dégâts ou produits manquants, des réserves précises sur le récépissé du transporteur, lesquelles doivent être confirmées par lettre recommandée au transporteur livreur dans les 48 heures.

• DELAIS

Les délais de livraison qui sont communiqués restent indicatifs. Ils sont donnés dans le cadre d'un programme de charge normal, hors congés et éléments externes. En aucun cas, ils n'ont caractère d'engagement et, de convention expresse, un retard de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des pénalités, ni entraîner un report de paiement des marchandises livrées, même dans le cadre de livraison de commandes incomplètes.

• ANNULATIONS ET RETOURS

Une commande ne peut être annulée ni modifiée dès lors que sa fabrication est lancée.

Aucune marchandise ne peut être retournée par l'acheteur, sauf accord préalable écrit de notre Direction Générale.

• CONDITIONS DE REGLEMENT

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'expédition de la commande. Les premières commandes font l'objet d'un paiement intégral par chèque, net sans escompte, sur facture proforma, jusqu'à l'agrément d'ouverture du compte. Sauf conditions particulières, après ouverture du compte client, nos factures sont payables au comptant, à réception de facture ou au plus tard à 30 jours fin de mois de livraison. Lorsque le paiement s'effectue par traite, lettre de change ou billet à ordre, ceux-ci doivent nous être retournés, ou adressés s'il s'agit d'une émission par l'acheteur, au plus tard dans les 48 heures suivant la réception de facture, selon l'article 125 du Code de Commerce. Passé 15 jours, nous nous réservons la possibilité de faire constater par protêt le refus d'acceptation conformément à l'article 148 du Code de Commerce. La société BALTYS SAS se réserve le droit de présenter en banque les effets LCR sur support magnétique.

Les conditions de règlement sont réputées acceptées à l'ouverture du compte et ne peuvent en aucun cas être modifiées par l'acheteur sans un accord de notre Direction Générale. Une modification acceptée par nous ne saurait avoir d'effets rétroactifs, ni permanents.

La société BALTYS SAS se réserve le droit de faire supporter à l'acheteur les frais et agios consécutifs au non respect de la présente clause.

• RETARDS DE PAIEMENT

En cas de retard dans le retour des effets et autres moyens de paiement convenus, ou de non respect des conditions de paiement, la société BALTYS SAS se réserve le droit de retarder ou d'annuler les commandes en cours.

Le non paiement, à l'échéance, de tout ou partie d'une facture rend immédiatement exigible le paiement de toutes les factures dues, y compris celles non échues.

En cas de litige partiel ou total sur l'une de nos factures, seul le montant contesté, dans les 8 jours par lettre recommandée, pourra être exclu momentanément du règlement. Cette retenue sera exigible dès régularisation du différentiel en question.

Tout retard de paiement est générateur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt égal à 1,95%, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En plus de ces intérêts, sera à la charge du client défaillant, tout autre frais directement lié à l'impayé. En cas d'action contentieuse, il sera appliqué à titre de clause pénale (article 1153 du Code Civil) une indemnisation forfaitaire de 45% sur les sommes restant dues. De plus, une indemnité forfaitaire fixe de 80 € sera appliquée par frais de recouvrement.

• RESERVES DE PROPRIETES

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à l'encaissement intégral de leur prix, en quelque lieu qu'elles se trouvent, conformément à la loi n°80.335 du 12 mai 1980, y compris en cas de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de banqueroute.

• ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Toute contestation de quelque nature qu'elle soit sera à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.

• ECO-CONTRIBUTION

Selon le Décret n° 2012-22 du 06 janvier 2012 Article 20 de la loi de finance 2013 **Baltys en tant que metteur sur le marché de mobilier professionnel**, adhérant à Valdelia a l'obligation d'appliquer une éco-contribution pour chaque produit vendu. L'éco-contribution est en sus du prix de vente, soumise à TVA et ne peut bénéficier de ristourne ou autres remises commerciales.